

4 MODALITÉS DE PAIEMENT DES COTISATIONS

La cotisation de la base obligatoire sera appelée intégralement à l'entreprise, y compris la part du salarié.

La cotisation des garanties optionnelles dans le cadre d'une adhésion facultative (ayants droit et/ou options) sera appelée directement au salarié par prélèvement mensuel d'avance sur compte bancaire.

5 FORMALITÉS

■ L'entreprise reconnaît avoir pris connaissance des documents suivants :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Les Statuts de Harmonie Mutuelle et les Conditions générales | <input checked="" type="checkbox"/> La Notice d'Information santé |
| <input checked="" type="checkbox"/> Le descriptif des garanties | <input checked="" type="checkbox"/> La(les) Notice(s) d'information Assistance |
| <input checked="" type="checkbox"/> Le Document d'Information sur les Produits d'Assurance | |

■ L'entreprise s'engage à fournir :

- Un extrait Kbis datant de moins de 3 mois *(pour les sociétés inscrites au Registre du Commerce)*
- Une copie des statuts *(pour les associations uniquement)*
- Un mandat de prélèvement SEPA et un RIB *(pour règlement des cotisations par prélèvement sur compte bancaire)*

Fait à Le

--	--	--	--	--

 /

--	--	--	--	--

 /

2	0			
---	---	--	--	--

 /

--	--	--	--	--

J J M M A A A A

Pour l'entreprise adhérente
Mme/M.....
Le/la (fonction).....

(Cachet + signature)